

6.1 Vulnérabilité et solvabilité des entreprises industrielles

En 2008, avant même l'aggravation au quatrième trimestre de la crise économique, la solvabilité (cf. encadré) des entreprises de l'industrie manufacturière - en amélioration depuis 2005 - a commencé à se dégrader. Ainsi la part des entreprises industrielles les mieux notées (cotées 3 à 3++) a légèrement diminué : 30,7 % en juin 2009 après 32 % en décembre 2008. La part des entreprises bénéficiant d'une cote assez forte (4+), et qui sont désormais éligibles aux opérations de refinancement depuis la réforme d'octobre 2008, est passée de 26,8 % à 25,6 %. Mécaniquement, le poids des entreprises qui bénéficient d'une cotation moindre s'est accru : la part des entreprises industrielles bénéficiant d'une appréciation acceptable (classe 4) a augmenté de 2,1 points par rapport à décembre 2008 et celle dont la cotation est qualifiée de faible (5+ et 5) de 0,6 point. La proportion des entreprises dont la capacité à honorer leurs engagements financiers est jugée très faible ou dont la situation est menacée, voire compromise, n'était pas encore touchée.

La dégradation de la conjoncture fin 2008 se traduit d'abord par la fin du recul du nombre de défaillances dans l'industrie manufacturière : alors que le glissement annuel en fin d'année était de - 5 % depuis 2004, il s'établit à + 1 % en décembre 2008. Au 31 mai 2009, la hausse atteignait 20 %. Le nombre des défaillances cumulées sur les 12 derniers mois s'élevait à près de 5 200, revenant au niveau de la fin de 2005.

Le nombre de défaillances dans l'industrie manufacturière reste néanmoins inférieur à sa moyenne de long terme, contrairement à l'ensemble de l'économie. En effet, l'industrie manufacturière avait été particulièrement affectée par le pic de défaillances de 1993. Sur la période récente, les défaillances concernent des entreprises de taille de plus en

plus importante et leur impact en termes de grandeurs comptables est de plus en plus significatif, particulièrement dans les PME. Ainsi, la part des PME défaillantes en termes de valeur ajoutée est passée de 1,0 % en 2007 à 1,3 % en 2008. En termes d'effectifs et de dettes bancaires, la dégradation est encore plus marquée : le poids des entreprises défaillantes est respectivement de 2,1 % et 1,9 % en 2008 contre 1,6 % et 1,5 % en 2007. Quel que soit le critère retenu, les impacts appréciés à fin 2008 restent néanmoins nettement inférieurs à ceux qui ressortaient dans les années 2003-2004.

De même, sur la base des déclarations d'encours de crédit réalisées par les établissements bancaires, la part des crédits des entreprises défaillantes dans l'ensemble des encours octroyés aux PME augmente nettement depuis juillet 2008, passant de 1,6 % en avril 2008 à 3,5 % en mai 2009. Elle s'est ainsi nettement rapprochée de celle des TPE. Les PME des secteurs textile-habillement, fabrication de machines et équipements, et matériels de transports sont particulièrement affectées. ■

L'évolution de la cotation* Banque de France permet de suivre la solvabilité des entreprises, c'est-à-dire leur capacité à honorer leurs engagements financiers à un horizon de trois ans. Cette cotation est attribuée à la suite de l'analyse de leur documentation comptable. Si à fin juin 2009, deux tiers des entreprises avaient été cotés sur la base d'un bilan arrêté en 2008, seule une faible proportion concerne des bilans arrêtés au quatrième trimestre 2008 ou après cette période. Par conséquent, la cotation ne reflète que partiellement les conséquences de la crise économique.

Définitions

TPE (très petite entreprise) : 10 à 19 salariés, CA inférieur à 10 millions d'euros et total de bilan de moins de 10 millions d'euros.

PME (petite et moyenne entreprise) : 20 à 249 salariés, CA de 10 à 50 millions d'euros et total de bilan de 10 à 43 millions d'euros.

Source : Banque de France.

Pour en savoir plus

- * Voir « Définitions » en annexe.
- Les défaillances d'entreprises en France, Banque de France : http://www.banque-france.fr/fr/stat_conjoncture/statent/donnees-statistiques.htm
- La cotation Banque de France : <http://www.banque-france.fr/fr/instit/services/fiben/cotation/index.htm>

Vulnérabilité et solvabilité des entreprises industrielles 6.1

1. Solvabilité des entreprises de l'industrie manufacturière selon leur cotation

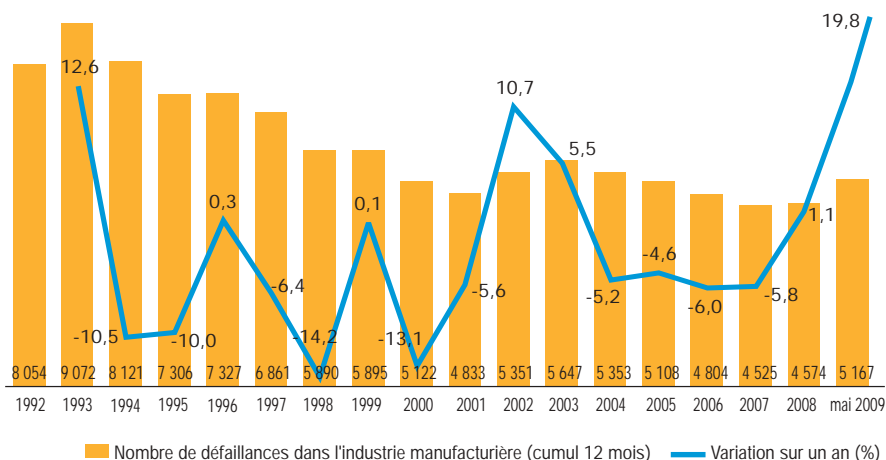
% des entreprises

Échelle	déc. 2004	déc. 2005	déc. 2006	déc. 2007	déc. 2008	juin 2009
3 + + excellente	6,3	6,0	5,7	5,8	5,8	5,4
3 + très forte	13,3	12,6	12,2	12,0	12,0	11,4
3 forte	14,0	13,8	14,0	13,9	14,2	14,0
Total 3	33,5	32,4	31,9	31,7	32,0	30,7
4 + assez forte	22,3	23,8	24,1	25,2	26,8	25,6
4 acceptable	14,8	15,3	15,7	16,0	16,1	18,2
Total 4	37,2	39,0	39,8	41,2	42,9	43,9
5 + assez faible	12,5	12,7	12,7	12,4	12,5	13,1
5 faible	12,7	12,0	11,7	11,2	9,2	9,3
Total 5	25,2	24,7	24,4	23,7	21,7	22,3
6 très faible	3,4	3,3	3,4	3,0	2,8	2,5
8 menacée	0,5	0,4	0,4	0,3	0,4	0,5
9 compromise	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
Total 6 à 9	4,2	3,9	3,9	3,5	3,3	3,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : industrie manufacturière (section C de la Naf rév 2).

Source : Banque de France.

2. Nombre de défaillances dans l'industrie manufacturière



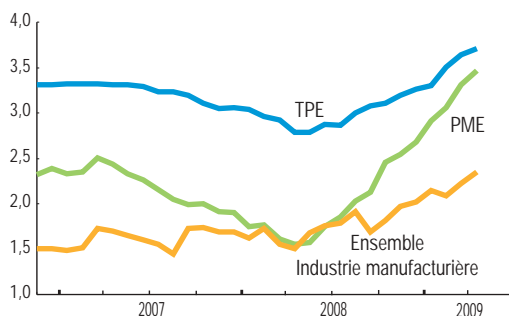
Note : on recense ici les procédures judiciaires ouvertes, à la date de jugement, y compris pour les entreprises individuelles.

Champ : industrie manufacturière (section C de la Naf rév 2).

Source : Banque de France, août 2009.

3. Poids des entreprises défaillantes dans les crédits mobilisés

Cumul sur les douze derniers mois en %



Champ : industrie manufacturière (section C de la Naf rév 2).

Source : Banque de France, août 2009.

6.2 Les crédits à l'industrie

Conséquence de la crise financière, depuis l'automne 2008, dans un contexte de net recul de l'inflation, les multiples mesures de politique monétaire s'accompagnent d'une forte baisse des taux d'intérêt moyens sur les nouveaux crédits aux entreprises : à 3,6 % en moyenne en avril 2009, ils reviennent à leur niveau d'il y a trois ans. Sur les crédits d'une durée inférieure à un an, le recul est encore plus prononcé. Pour autant, les conditions d'attribution des crédits se sont nettement resserrées.

L'année 2008 avait cependant débuté par une période de hausse des taux dans un contexte d'accélération de l'inflation. Le taux moyen sur les nouveaux crédits accordés aux sociétés non financières avait ainsi atteint 5,6 % en septembre 2008, après 5,1 % en mars.

En décembre 2008, les crédits octroyés aux entreprises de l'industrie manufacturière ont atteint 66,1 milliards d'euros, les grandes entreprises concentrant plus de la moitié de ces concours. L'élargissement de l'industrie manufacturière à l'ensemble des filiales des groupes industriels - « la filière » - porte ces concours à 118,9 milliards d'euros à la fin de 2008. Les « holdings » détiennent plus du tiers des financements bancaires accordés à la filière (42,6 milliards à la fin de 2008), les grandes entreprises un autre tiers de ces concours, les PME* (21 %) et les TPE* (8 %) un peu moins d'un tiers. Rapporté au total des crédits octroyés à l'ensemble des entreprises résidentes (802 milliards d'euros en décembre 2008), le poids de l'industrie manufacturière atteint 14,8 % lorsqu'on tient compte de l'ensemble de la filière (8,2 % pour le secteur au sens strict).

Au cours des neuf premiers mois de 2008, les concours de crédits octroyés à l'industrie manufacturière ont fortement progressé : en septembre 2008, la hausse atteignait 10 % en glissement annuel pour le secteur au sens strict et 15 % pour l'ensemble de la filière, grâce notamment aux « holdings ». L'augmentation

a été beaucoup plus importante dans les grandes entreprises (+ 15 % en glissement annuel) que dans les PME et les TPE (moins de 5 %).

Une rupture se produit à la fin de 2008 avec, dans un premier temps, un fort ralentissement de la croissance, suivi d'une baisse des concours à partir d'avril 2009 : les concours de crédits octroyés à la filière de l'industrie n'augmentent plus que de 1,8 % en glissement annuel en mars 2009 puis diminuent de 4,4 % en mai. Ce changement de tendance concerne toutes les catégories d'entreprises mais il est particulièrement fort pour les « holdings ». En mai 2009, les concours de crédits reculent en glissement annuel pour toutes les catégories d'entreprises.

La baisse affecte particulièrement les crédits de court terme (- 22 % en mai 2009). Parmi ces créances de court terme, les créances commerciales et l'affacturage affichent les plus fortes baisses.

Avec le net recul des crédits de court terme sur la période récente, leur part dans l'ensemble des crédits octroyés n'est plus que de 30 % en mai 2009 (elle était encore de 36 % un an auparavant). Le poids des crédits à moyen ou long terme augmente pour atteindre plus de 60 %. Celui du crédit-bail est stable (un peu moins de 10 %). ■

La Centrale des risques

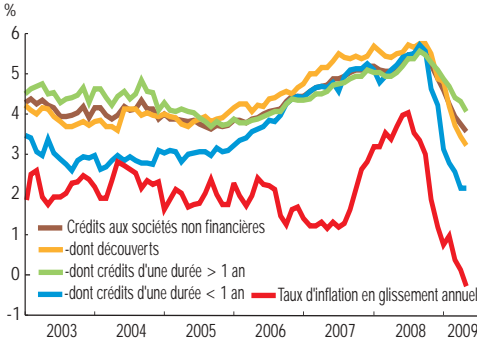
La Banque de France centralise les crédits bancaires. En fin de mois, chaque guichet des établissements de crédit résidents déclare les concours de crédits par emprunteur, lorsque ces derniers dépassent le seuil de 25 000 euros. Les concours sont décomposés en différentes catégories de concours utilisés ou disponibles.

Cette source d'information permet un suivi rapproché de l'endettement des entreprises sur une base individuelle (concours par emprunteur) ou agrégée (analyse des concours consolidés).

Pour en savoir plus

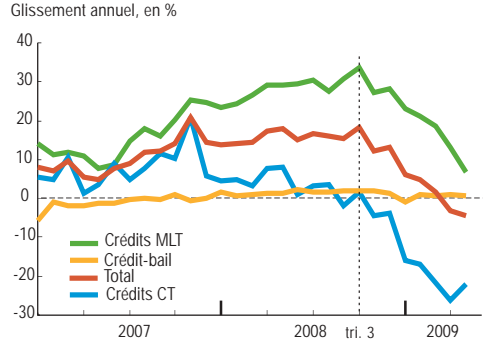
- * Voir « Définitions » de la fiche 6.1.
- « La centralisation des risques bancaires », *Note d'information générale* n° 115, Banque de France, décembre 2006 : <http://www.banque-france.fr/fr/publications/telechar/catalogue/note115.pdf>
- Engagements bancaires déclarés à la centrale de risques de la Banque de France, derniers résultats disponibles, novembre 2009 : http://www.banque-france.fr/fr/stat_conjoncture/telechar/publi/credbanc.pdf
- « Enquête trimestrielle auprès des banques sur la distribution du crédit », *stat info*, Banque de France, avril 2009 : http://www.banque-france.fr/fr/stat_conjoncture/telechar/stat_mone/enquete3.pdf

1. Taux d'intérêt sur les crédits nouveaux aux sociétés non financières



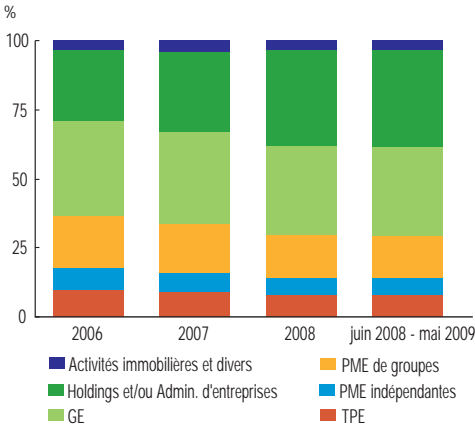
Source : Banque de France, juillet 2009.

2. Évolution des crédits octroyés à la filière industrie manufacturière selon leur nature



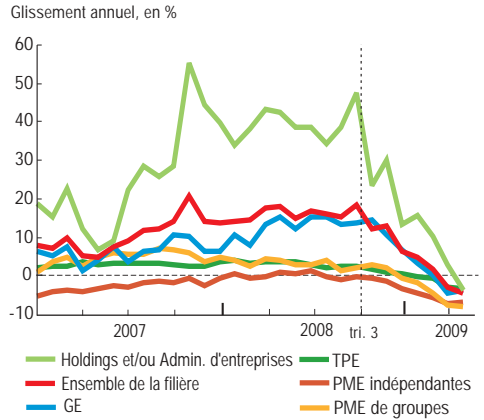
Source : Banque de France, juillet 2009.

3. Répartition des encours moyens de crédits octroyés à la filière industrie manufacturière selon le statut de l'entreprise



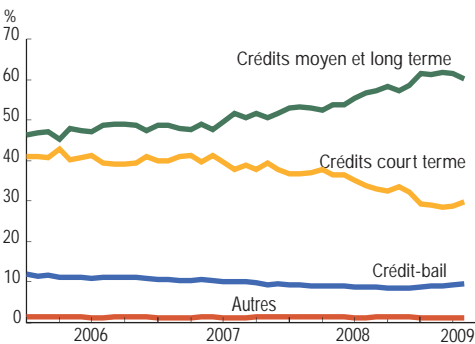
Source : Banque de France, juillet 2009.

4. Évolution des crédits octroyés à la filière industrie manufacturière selon le statut de l'entreprise



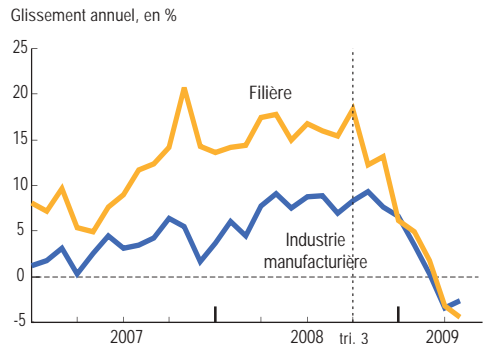
Source : Banque de France, juillet 2009.

5. Structure des encours de crédits à la filière industrie manufacturière



Source : Banque de France, juillet 2009.

6. Évolution des crédits octroyés à la filière industrie manufacturière



Source : Banque de France, juillet 2009.

6.3 Les délais de paiement dans l'industrie

En 2008, pour l'ensemble de l'industrie manufacturière (y compris IAA), malgré un environnement conjoncturel défavorable, les délais clients* et les délais fournisseurs* des entreprises ont diminué. Cet effort de paiement consenti par les entreprises suggère que nombre d'entre elles se sont préparées dès 2008 à l'application de la loi de modernisation de l'économie (LME), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. L'article 21 de la LME introduit, notamment, un plafonnement des délais de paiement à quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture (cf. encadré). La proximité de l'application de ces nouvelles dispositions législatives en matière de délais de paiement a donc été déterminante quant au choix du mode de financement des entreprises de l'industrie : malgré l'aggravation de la crise en fin d'année, elles n'ont pas recouru davantage au financement via le crédit interentreprises. Au contraire, après une année 2007 au cours de laquelle ils avaient déjà diminué, les délais de paiement se sont contractés de façon beaucoup plus importante en 2008.

Quelle que soit la taille des entreprises, la réduction des délais de paiement est effective. Ainsi, les délais clients des PME s'établissent en 2008 à 68 jours de chiffre d'affaires environ, soit une baisse de l'ordre de 4 jours de chiffre d'affaires par rapport à 2007. Dans le même temps, pour ces entreprises les délais de règlement des fournisseurs s'améliorent : ils diminuent d'environ 5 jours d'achats, atteignant respectivement 66 jours pour les entreprises de moins de 20 salariés et 68 jours pour les autres PME. Les clients des entreprises de 250 salariés ou plus payent eux aussi plus rapidement en 2008 : le raccourcissement des délais clients pour cette classe d'entreprises est de plus de 4 jours de chiffre d'affaires. Ces entreprises répercutent le gain procuré par cet effort de leurs clients en payant leurs fournisseurs plus rapidement (7 jours d'achats pour les entreprises de moins de 500 salariés et 6 jours pour les autres).

Même si les baisses des délais clients et des délais fournisseurs ne sont pas de la même ampleur, le solde commercial* reste stable entre 2007 et 2008, compte tenu de la valeur

du ratio achats/chiffre d'affaires dans l'industrie. La réduction des délais de paiement est également effective dans tous les secteurs de l'industrie. Néanmoins, les délais de paiement dans le secteur de l'industrie automobile ont subi des corrections beaucoup plus importantes. Le faible nombre d'entreprises dans ce secteur et la présence de grands groupes pour lesquels les bilans sociaux ne permettent pas d'apprécier précisément le niveau des flux intragroupe amènent, cependant, à relativiser l'ampleur de cette baisse. Ces mouvements ne modifient pas les caractéristiques structurelles de paiement des entreprises des différents secteurs de l'industrie. Ainsi, les entreprises des industries agricoles et alimentaires conservent des délais de paiement très courts avec un solde du crédit interentreprises très faible, de l'ordre de 3 jours de chiffre d'affaires. Les entreprises des biens intermédiaires et plus encore des biens d'équipement conservent les délais de paiement les plus longs, avec, pour ces dernières, des délais clients de l'ordre de 80 jours de chiffre d'affaires. ■

La loi de modernisation de l'économie

La LME, publiée au journal officiel du 4 août 2008, comprend une mesure relative à la réduction des délais de paiement des entreprises, en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2009. L'article 21 introduit un plafonnement des délais de paiement à quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture. La réforme prévoit également un renforcement des pénalités de retard exigibles en cas de retard de paiement.

La loi prévoit cependant des accords dérogatoires. Ces accords, interprofessionnels, dans un secteur déterminé définissent un délai de paiement maximum supérieur au droit commun. Ces accords doivent avoir une motivation économique spécifique au secteur, comporter une réduction progressive du délai dérogatoire vers le délai légal, comporter l'application d'intérêts de retard en cas de non-respect du délai dérogatoire fixé dans l'accord et, enfin, prendre fin au plus tard le 1^{er} janvier 2012.

Pour en savoir plus

- * Voir « Définitions » en annexe, rubrique « délais clients et fournisseurs ».
- PME, voir « Définitions » de la fiche 6.1.

1. Délais de paiement moyens ⁽¹⁾ dans l'industrie selon la taille des entreprises

		PME		Grandes entreprises	
		0-19 salariés	20-249 salariés	250-499 salariés	≥ 500 salariés
Délais clients (en jours de chiffre d'affaires)	2007	71,3	72,4	68,2	65,7
	2008 ⁽²⁾	67,9	68,5	64,0	61,4
Délais fournisseurs (en jours d'achats)	2007	70,7	72,7	72,3	71,2
	2008 ⁽²⁾	65,6	67,5	65,1	65,4
Solde commercial (en jours de chiffre d'affaires)	2007	26,2	24,9	16,9	14,7
	2008 ⁽²⁾	26,1	24,7	17,9	14,0

⁽¹⁾ Il s'agit de moyennes de ratios individuels (cf. définition en annexe).

⁽²⁾ Données provisoires, août 2009.

Source : Banque de France - Fiben.

2. Délais de paiement moyens ⁽¹⁾ dans l'industrie selon le secteur d'activité des entreprises

Secteur	Délais clients (en jours de chiffre d'affaires)			Délais fournisseurs (en jours d'achats)			Solde commercial (en jours de chiffre d'affaires)		
	2006	2007	2008 ⁽²⁾	2006	2007	2008 ⁽²⁾	2006	2007	2008 ⁽²⁾
Industries agricoles et alimentaires	44,8	44,1	40,7	56,4	57,3	52,2	4,2	2,9	3,2
Biens de consommation	72,9	71,1	68,4	72,5	70,3	66,7	26,8	26,5	26,0
Automobile	67,9	67,3	61,3	78,5	78,8	70,4	11,9	10,3	10,9
Biens d'équipement	83,8	82,5	79,8	80,1	77,0	72,9	33,3	33,7	33,6
Biens intermédiaires	77,2	74,8	70,1	76,5	73,8	67,3	28,3	27,6	27,2

⁽¹⁾ Il s'agit de moyennes de ratios individuels (cf. définition en annexe).

⁽²⁾ Données provisoires, août 2009.

Source : Banque de France - Fiben.

3. Rapport «Achats/Chiffre d'affaires» par secteur d'activité

Secteur	Rapport Achats/CA	%
Industries agricoles et alimentaires	55,4	
Biens de consommation	39,1	
Automobile	72,3	
Biens d'équipement	40,4	
Biens intermédiaires	47,1	
Ensemble de l'industrie	50,7	

Source : Banque de France - Fiben.